

L'instruction publique au Japon

Voici un document curieux et d'une haute importance historique. C'est une brochure in-8°, de 147 pages, en anglais, imprimée à Tokio, le 8e mois de la 2e année du Medji, c'est-à-dire en août 1890, sous ce titre : *Seizième rapport du ministre de l'instruction publique*. Pourquoi en anglais ? demandera-t-on. Parce que la langue anglaise se répand de plus en plus dans le monde et sert partout d'avant-coureur aux marchandises et aux mœurs anglo-saxonnes ; mais surtout parce que les agents principaux de la révolution scolaire au Japon ont été et sont encore en grand nombre les Anglais et les Américains. Le rapport, il est vrai, est signé du ministre de l'instruction publique, M. le vicomte Enomote-Také-tsi ; mais on ne saurait douter que le texte ne soit en entier l'œuvre de ses collaborateurs étrangers. Ces collaborateurs ou instructeurs sont présentement au nombre de 38, parmi lesquels 14 appartiennent à la nationalité anglaise, 10 aux États-Unis, 10 à l'Allemagne, 2 à la France, 1 à l'Autriche, 1 à la Belgique. Comme tous les fonctionnaires du département, ils se répartissent en dix-huit classes : *chinin*, *chokunin*, *souin* et *hamin*, les uns nommés par l'empereur, les autres par le ministre ou par les chefs de service.

On sait que les écoles du Japon traversent depuis trois ans une crise décisive ; précédemment il y avait eu des expériences en grand, sur divers points du territoire, plutôt qu'un système général d'éducation à l'euro-péenne. Des ordonnances datées de 1886 et 1887 ont provoqué une réorganisation complète de l'enseignement, sur un plan uniforme pour toutes les parties du territoire ; l'université de Tokio a été fondée ; une école des beaux-arts, une école de musique, une école supérieure de jeunes filles, des écoles secondaires en plein exercice

ont été établies ou développées, en un mot, l'enseignement supérieur et classique s'est transformé. Perfectionner des institutions déjà existantes était chose relativement aisée, remarque le rapport ; aussi des résultats importants sont-ils déjà acquis dans cette direction. Les choses ne pouvaient aller aussi vite en ce qui touche aux écoles normales et aux écoles secondaires de district.

Là il s'agissait pour les autorités locales d'organiser l'internat, en même temps que les collections et les laboratoires, les exercices du corps, les caisses d'épargne scolaire et les méthodes pratiques d'enseignement reconnues seules effectives. Quant aux écoles primaires, c'est leur établissement même, leur répartition, leur budget, leur sanction par des examens réguliers, qu'il fallut refondre entièrement. On conçoit que de tels changements n'aient pu s'accomplir sans jeter un certain trouble dans les esprits ; aussi le nombre des élèves s'en est-il d'abord ressenti. Néanmoins, dès la seconde année, les avantages du nouveau système d'éducation ont été appréciés par les familles ; celles qui avaient le plus hésité à payer la rétribution scolaire s'y sont décidées et celles qui se plaignaient le plus de l'assiduité imposée aux enfants ont fini par en prendre leur parti.

A la fin de l'exercice 1888, qui est précisément l'objet du rapport, le nombre des écoles primaires au Japon s'élève à 25,953, dont 24,295 écoles de l'État et 658 écoles libres. Dans ce nombre, 1,522 sont des écoles supérieures. 12,649 des écoles moyennes et 11,782 des écoles élémentaires. Pour le seul district de Tokio, on trouve 804 écoles publiques ou privées, occupant 1,615 maîtres des deux sexes. Le chiffre total de la population scolaire s'élève à 2,927,868 élèves, dont 2,873,752 pour les écoles de l'État et 54,109 pour les écoles libres.

(à suivre)